

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
30 janvier 2018

N°2018_01_10 LOTISSEMENT ARTISANAL DU TREMA 1 - VENTE LOEUIL / FUMMAT COLLABORATION

Pour ce dossier Madame Christine FUMERO ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe de la vente en cours, par Monsieur et Madame LOEUIL, des parcelles et bâtiments leur appartenant, situés zone artisanale du TREMA 1.

A la lecture du cahier des charges, il s'avère que cette transaction nécessite l'intervention du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- considérant les dispositions des articles V.10 et V.11 du cahier des charges du lotissement du TREMA 1,

AUTORISE la vente par M et Mme Thierry LOEUIL à la Sté FUMMAT COLLABORATION des parcelles cadastrées section L n°328, 335, 338, 339, 342, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388 et 389, supportant les constructions ayant fait l'objet des permis de construire portant les numéros PC040.080.94.G1001, PC040.080.98.G1009, PC040.080.98.G1011 et PC040.080.07.G1003.

DIVERS / INFORMATIONS

- Restauration Eglise : Monsieur le Maire remet à chaque conseiller l'historique et l'état des lieux de ce bâtiment établis par l'architecte en charge de ce dossier.
- Terrain MAÏSADOUR – avenue de la Gare : Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier.
- Ecole – qualité de l'air intérieur : Il est décidé de mettre en sursis l'application de cette mesure.
- Lotissement des Paloumayres : Un point est fait sur l'avancement de ce projet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 31 janvier 2018.

Le Maire,

Francis DESBLANCS